

que quand le Sénat sera de nouveau saisi de cette question, comme il l'a été depuis deux ou trois sessions, nous aurons une bonne fois l'occasion d'en discuter tous les aspects et d'analyser quelques-unes des situations qui se sont produites dans le passé, aussi bien que celles qui pourront survenir à l'avenir.

Je regrette que le très honorable leader de l'opposition (le très hon. M. Meighen) ne soit pas à son siège en ce moment, car je désirerais relever une remarque qu'il a faite avant que je prenne la parole. J'ai cru comprendre—le compte rendu indiquera si j'ai raison—qu'il avait dit que le ministre était revenu sur sa parole et avait flanché devant la tâche. Sans m'en prendre personnellement au président du comité, je tiens à dire qu'en plusieurs occasions je me suis aperçu que le ministre désirait exprimer son opinion; mais trop d'avocats étaient présents qui témoignaient autant d'insistance que s'ils défendaient un client devant un tribunal criminel. Il y avait tant d'avocats qui tentaient d'émettre une opinion nouvelle et originale qu'il était impossible à une personne autorisée et connaissant le fond de la question de présenter un argument. Je n'adresse pas de reproche au président à ce propos. Je constate, à la suite des observations que j'ai faites au cours de plusieurs séances du comité, combien il est difficile de tenir pleinement compte des droits de tous ceux qui désirent se faire entendre. Mais j'aurais cru manquer à mon passé et, j'espère, à mon avenir, si je n'avais pas communiqué à la Chambre mon humble opinion—qui n'a pas grand poids auprès de plusieurs de mes distingués amis, je le sais—à l'effet que toute la discussion de ces jours derniers indique que certains honorables sénateurs sont fermement convaincus que le Canada doit réellement avoir une loi pour le riche et une autre loi pour le pauvre.

L'honorable A. B. COPP: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention d'employer le temps de la Chambre à discuter la loi des enquêtes sur les coalitions. L'idée m'est venue au cours des débats, comme elle s'est présentée à l'esprit de mon honorable leader (l'hon. M. Dandurand) qui n'occupe pas son siège actuellement, que nous ne procédions pas selon les règles. Je ne crois pas que mon honorable ami qui siège à ma gauche (l'hon. M. Murdock) ait besoin de consacrer beaucoup de temps à la défense du ministre qui a comparu devant notre comité de la banque et du commerce. Ce bill nous est venu; il a été adopté en première et deuxième lecture, puis renvoyé à ce comité. Après l'avoir étudié au cours de plusieurs séances, auxquelles j'ai régulièrement assisté, bien que je ne sois pas membre du comité, rapport du projet de loi a été fait au Sénat.

L'hon. M. MURDOCK.

Je ne prétends pas être spécialiste en procédure parlementaire, mais il me semble qu'en ce qui concerne les rapports, la manière ordinaire de procéder est de les accepter ou de les rejeter. Si nous acceptons un rapport contenant des amendements à un projet de loi, le bill ainsi modifié est renvoyé à la Chambre des communes pour qu'il soit adopté ou rejeté selon qu'elle le juge à propos. Si un ministre ou quelque autre membre des Communes déclare qu'il n'accepte pas un amendement apporté par un de nos comité, ce n'est pas une raison pour que nous nous écartions de notre procédure ordinaire. Lorsque les deux Chambres ne sont pas d'accord sur un point, il n'est pas rare qu'une conférence soit arrangée entre elles. Nous devrions suivre cette marche et renvoyer le bill des enquêtes sur les coalitions, ainsi modifié, à la Chambre des communes qui en décidera à son gré.

L'honorable F. B. BLACK: Honorables sénateurs, j'enfreins peut-être le règlement en prenant la parole sur cette question...

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'honorable sénateur observe le règlement.

L'honorable M. BLACK: ...mais puisque l'honorable sénateur de Parkdale (l'hon. M. Murdock) a fait certains commentaires, je pense qu'en l'absence du très honorable leader de ce côté-ci de la Chambre (le très hon. M. Meighen) avoir le droit d'ajouter quelques mots. Je tiens à dire en toute sincérité que je regrette profondément, en ma qualité de membre de cette Chambre, que chaque session, plusieurs fois même au cours d'une session, l'honorable sénateur de Parkdale se croit obligé de se lancer dans une tirade d'injures contre des gens qui ne pensent pas tout à fait comme lui.

L'honorable M. MURDOCK: Je fais appel au règlement. Une tirade d'injures à qui? et quand?

L'honorable M. BLACK: Cet après-midi.

L'honorable M. MURDOCK: L'honorable sénateur veut-il citer une seule paroles qui puisse constituer de ma part une injure?

L'honorable M. BLACK: Je pourrais en citer plusieurs. Je n'ai interrompu l'honorable sénateur que pour signaler...

L'honorable M. MURDOCK: Mon honorable ami ne se tirera pas ainsi d'une fausse assertion à mon égard pendant que je suis ici.

L'honorable M. BLACK: Je me suis prononcé et je suis prêt à le prouver n'importe quand, croyez-moi.

L'honorable M. MURDOCK: L'assertion est absolument fausse; je m'en remets au compte rendu.